* **BBTS Assistant de manager – Session 2017**

Contrôle de conformité du dossier E4

**Épreuve E4 : Communication professionnelle en français et en langue étrangère**

Nom :………………………………… Prénom :………………………….............

N° inscription :…………………………………………

Conformément à l’arrêté du 22 juillet 2008 et à l’arrêté du 15 janvier 2008 portant création du diplôme, la commission de contrôle a constaté le (ou les) cas suivant(s) de non-conformité qui entraîne(nt) la non validité de l’épreuve (NV) :

 Absence de dossier

 Dossier déposé au-delà de la date fixée par les autorités académiques

En conséquence, le jury n’étant pas en situation d’évaluer les compétences requises pour l’épreuve E4, vous ne pouvez pas passer l’épreuve.

**Date du contrôle : Visa de la commission de contrôle :**